

res pour les pauvres seigneurs, qu'on s'étonne qu'il ne les ait pas terminés par une clause finale, formulée ainsi par un plaignant :

"Et ensuite, les dits seigneurs seront conduits sur la place publique, pour y être pendus par le cou :

Et M. Laurin sera l'exécuteur du dit arrêt."

Maintenant, qui osera prétendre, dit un grand journal, que nos honorables représentants consomment leur temps à ne rien faire ? Toutes ces mesures, (et bien d'autres m'échappent) ne sont-elles pas de la plus haute importance pour le pays ? Ne supposent-elles pas les études les plus sérieuses, l'attention la plus sévère ? Aussi est-il une pensée qui se présente naturellement lorsqu'on assiste aux séances de la Chambre. On s'étonne d'abord de l'aisance, de la facilité avec laquelle nos honorables représentants semblent traiter toutes ces grandes questions. O force de l'esprit humain ! ils paraissent à peine occupés. Au milieu des orages et des tempêtes parlementaires, les uns se livrent tranquillement aux douceurs de la conversation ; d'autres écrivent leurs correspondances : en voici qui se font *comme des tours d'écoliers*. . . .

Cependant il faut le dire, si la discussion parvient à un certain degré d'intérêt ; si quelque parole de renom se lève ; si, par exemple, le colonel Prince fait entendre sa voix harmonieuse et grave ; si M. Cauchon prononce un de ses discours consciencieusement préparés ; si enfin, un homme à la parole facile, comme M. M. Street, Sicotte, Langton, McKenzie, Brown, Morin, entre dans la lice ; si même M. Marchildon se prépare à égayer un instant la Chambre et les galeries par un de ses morceaux excentriques de fond et de forme, alors la scène change ; le calme se rétablit et on n'entend plus que l'orateur et le bruit que fait le sténographe en laissant couler sa plume. . . . " Tout se tut, dit quelque part un poète, comme lorsque le cri subit d'un coq s'élève parmi le glapisement des poules."

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. Quatre navires venant de l'Australie sont entrés dans la Tamise, ayant à bord £1,342,712 sterling, ou 354,648 onces d'or. Plusieurs autres vaisseaux ayant des chargements aussi considérables, étaient attendus de jour en jour.

Le *Morning Chronicle* rapporte ce fait très-curieux sur la manière dont la simonie est pratiquée dans l'église anglicane : " La direction spirituelle, ou charge d'âmes, de la population de Spetisbury-cum-Chareton-Marshall, près Blondford, dans

le comté de Dorset, vient d'être vendue aux enchères par MM. Smith et fils. C'est là une de ces spéculations qui font la honte de l'église anglicane. Les commissaires-priseurs ont déclaré que le titulaire, âgé de 81 ans et n'étant pas d'une bonne santé, désire se démettre de ses fonctions. La valeur du bénéfice est de 624 livres 4 shel. 6d. par an. La première enchère a été de 5,000 liv. st. La direction spirituelle a fini par être adjugée à 5,550 liv. st.

IRLANDE. Le R. D. Newman a écrit à sa Grâce, Mgr. Cullen, archevêque de Dublin, une lettre de remerciements pour le généreux concours que les Irlandais lui ont donné dans sa lutte contre l'apostat Achilli. La pauvre, mais fidèle Irlande, a versé plus de 72,000 francs à cette souscription qui a intéressé si vivement tous les Catholiques.

Nous voyons par l'*Ami de la Religion* de Paris que deux prêtres, et deux clercs, l'un minoré et l'autre tonsuré, se sont embarqués au Havre, pour le diocèse de Toronto.

La France vient de perdre un de ses plus célèbres chimistes, M. Orfila, qui a succombé à une pneumonie.

Les obsèques de cet illustre savant ont eu lieu dans l'église de Saint-Sulpice. Avant l'absoute, M. Le Curé, se tournant vers l'immense assistance, où l'on remarquait la plupart des notoriétés de la capitale, s'est exprimé en ces termes : Lorsqu'un homme d'un grand savoir quitte cette terre, chacun s'occupe de le louer pour ce qu'il a fait de plus remarquable. La plus grande gloire de M. Orfila, la seule que nous devons rappeler ici, sera de s'être souvenu à la fin de sa vie de l'éducation chrétienne qu'il avait eu le bonheur de recevoir. C'est dans la plénitude de sa raison et de sa connaissance, et plusieurs jours avant sa mort, qu'il a voulu appeler le prêtre, ministre de ce Dieu crucifié sur l'image duquel il collait respectueusement ses lèvres à ses derniers moments ; et ce témoin peut dire hautement avec quelle foi et quelle reconnaissance cet homme si distingué recevait sur son lit de douleur les consolations de la religion qui avait béni son enfance."

ROME. Le Saint-Père, dans un Consistoire secret tenu au Vatican, le 7 mars, a créé et proclamé cardinaux de la Sainte-Eglise Romaine :

Dans l'ordre des prêtres : Mgr M. Viale Prelà, archevêque de Carthagène ; Mgr T. Brunelli, archevêque de Thessalonique ; Mgr T. Scitowski, archevêque de Strigonia, primat de Hongrie ; Mgr S. Nicolas-Madeleine Morlot, archevêque de Tours ; Mgr Giusto Recanati, évêque de Tripoli.

Dans l'ordre des Diacres : Mgr D. Savelli, vice-camerlingue de la Sainte Eglise Romaine ; Mgr Prosper Caterini, assesseur de la Ste. Eglise Romaine et de la Sainte Inquisition ; Mgr. V. Santucci, secrétaire de la S. Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Maintenant le Sacré-Collège se trouve au grand complet, ce qui se voit rarement, parcequ'il est d'usage que quelques chapeaux soient réservés pour les circonstances urgentes.

TOSCANE. Un vol de 5,500 fr. ayant été commis au préjudice de la congrégation de St.-Jean-Baptiste, les pauvres se trouvaient ainsi privés d'une grande partie des secours qu'ils reçoivent habituellement. Le Grand-Duc, informé de ce fait, n'a pas voulu que les ressources des malheureux fussent diminuées ; en conséquence il a accordé sur sa cassette particulière une somme égale à celle qui avait été dérobée.

Vraiment, il n'y a que pour les époux Madaï que ce Duc montre des entrailles de bronze !

DES CLOCHES.

On fait venir le mot français *cloche* de *cloca*, vieux mot gaulois qui est employé avec ce sens dans les Capitulaires de Charlemagne.

L'usage des cloches était connu des anciens. Il fut introduit dans les cérémonies de l'Eglise catholique par St Paulin, évêque de Nole ; mais il ne parait pas qu'il ait été établi dans les Eglises d'Occident avant le sixième siècle. En 610, saint Loup évêque dispersa l'armée de Clothaire au bruit des cloches de Sens ; fait qui prouve à la fois l'existence des cloches et leur existence récente puisque les oreilles n'étaient pas encore accoutumées à leur bruit. Au reste, la fonte des cloches est certainement un art postérieur de bien des siècles à la fonte des statues, et plus ancien d'onze à douze cents ans que la fonte des canons.

L'Eglise, qui veut que tout ce qui a quelque part au culte du Souverain-Être soit consacré par des cérémonies, bénit les cloches nouvelles ; et comme elles sont présentées à l'Eglise ainsi que les nouveaux-nés, qu'elles ont leurs parrains et leurs marraines, et qu'on leur impose des noms, on a donné le nom de *baptême* à cette bénédiction.

Le baptême des cloches, dont il est parlé dans Blaux, précepteur de Charlemagne, comme d'un usage antérieur à l'année 770, se célèbre de la manière suivante, d'après le pontifical romain ; le prêtre prie ; après quelques prières il dit : *Que cette cloche soit sanctifiée au nom du*